



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid 19

Réf. NOVA : 16/pfd/1722227 (corr. DU : M. M. Resibois)
Réf. CRMS : AA/KD/UCL20393_652_Tilleuls_Ligne26
Annexe : 1 dossier

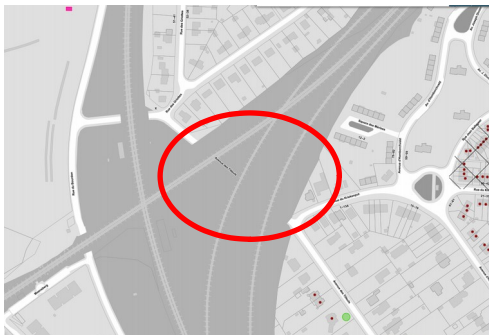
Bruxelles, le 19 mars 2020

Madame la Directrice générale,

Objet : UCCLE. Avenue des Tilleuls, à hauteur du croisement avec les voies ferrées de la Ligne 26 Schaarbeek-Halle (km 19,356). Demande de permis portant sur le renouvellement des garde-corps métalliques de l'avenue des Tilleuls et le remplacement du parapet en maçonnerie par des garde-corps métalliques. Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 20/02/2020, reçu le 21/02/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 11/03/2020.

La demande concerne un complexe de trois ponts situés dans l'avenue des Tilleuls, à hauteur du croisement avec les voies ferrées de la Ligne 26 (km 19,356) qui fut mise en service entre 1926 et 1930 pour relier Schaarbeek à Halle. Les travaux prévoient le renouvellement de tous les garde-corps métalliques. Le parapet en maçonnerie qui existe au début de l'avenue (côté rue du Kriekenput) serait lui-même démoli et remplacé par des garde-corps métalliques.



© Brugis

© Google maps



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Les ponts concernés se situent successivement :



Pont 1 : avenue des Tilleuls (au croisement avec la rue du Kriekenput) : pont-arche enjambant la voie de raccord L26/5 A (voir dossier photos 12 à 16) © Google maps



Pont 2 : avenue des Tilleuls : pont-cadre enjambant la voie de raccord L26/5 B vers la L124 (plus récent, suite à la volonté de supprimer les cisaillements) (voir dossier photos 6 à 9) © Google maps





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Pont 3 : avenue des Tilleuls : pont-arche enjambant la L26 A-B (voir dossier photos 1 à 4)
© Google maps

Rem : un quatrième pont, plus récent, existe plus loin dans l'avenue des Tilleuls, au croisement avec la rue du Bourdon. Il enjambe la L124, portée à quatre voies. Il n'est pas concerné par la demande.

Actuellement, le premier pont est bordé de murets en briques surmontés d'une pierre bleue. D'après le dossier, ces éléments seraient partiellement déstabilisés. Les ponts 2 et 3 sont dotés de garde-corps métalliques qui ne seraient plus réglementaires. Le projet vise donc à supprimer tous les garde-corps et la maçonnerie servant de parapet et à les remplacer par une balustrade métallique continue constituée de barreaux verticaux en acier. A noter que les deux ponts-arches possèdent une frise d'arcatures dans la partie supérieure de l'arche, caractéristique de ce type d'ouvrages en briques.

En ce qui concerne les ponts 2 et 3, la CRMS n'émet pas d'objection à la suppression des garde-corps métalliques existants et à leur remplacement par de nouveaux barreaux en acier pour répondre à des impératifs de sécurité. Toutefois, bien qu'ils ne bénéficient d'aucune mesure de protection légale particulière, les trois ponts font partie intégrante du paysage ferroviaire depuis près d'un siècle. Pour cette raison, en ce qui concerne le pont 1 (au croisement de la rue du Kriekenput), la Commission demande de conserver la totalité des parapets existants, de les restaurer si nécessaire (maintien de la frise d'arcature, remplacement des briques endommagées par des briques de emploi identiques, etc.) et de les rehausser à la hauteur réglementaire, le cas échéant. De manière générale, les nouveaux dispositifs seront soigneusement intégrés aux caractéristiques architecturales des trois ponts et ne devraient en aucun cas concurrencer les ouvrages anciens.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian Frisque
Président Voorzitter

Aurélie AUTENNE
Secrétaire Secretaris

Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid 19

c.c. à BUP-DPC : Mme M. Kreutz ; BUP – DU : M. M. Resibois.
cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels